

Immatri-culation d'une société par action simplifiée

Le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) vous informe et détermine, avec vous, la liste des pièces justificatives nécessaires à votre formalité.

IMPRIMES A TELECHARGER

- Imprimé M0 et M0' - (en 2 exemplaires)
- Imprimé NDI - (en 2 exemplaires)
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation
- Imprimé fiscal
- Autorisation du propriétaire
- Pouvoir

et de contrôle de la société, si elles n'ont pas été désignées dans les statuts

- Un exemplaire signé en original du rapport du commissaire aux apports sur l'évaluation des apports en nature et/ou l'octroi d'avantages particuliers.

Pour le président, les membres de l'organe de gestion ou de direction et les dirigeants

1) Personnes physiques

Si la personne n'est pas immatriculée au R.C.S.

Dans tous les cas

- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation

Nationalité française :

- Extrait d'acte de naissance en original datant de moins de 3 mois (délivré par Mairie du lieu de naissance)
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

Nationalité étrangère :

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco)

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné
- Pour les ressortissants de la Croatie, copie de la carte de séjour UE portant la mention «toutes

PIECES SPECIFIQUES

Pour la personne morale

- Un exemplaire des statuts signés et paraphés en original avec en annexe l'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation s'il y a lieu

(Rappel : il appartient à la société de faire enregistrer ses statuts auprès des services fiscaux dont dépend le siège social ou le domicile de l'un des associés, dans le délai d'un mois maximum suivant leur date de signature)

- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales
- Un exemplaire original du certificat du dépositaire des fonds
- Une liste des souscripteurs signée en original par tous les actionnaires, si non annexée aux statuts

Eventuellement :

- Un exemplaire de l'acte de nomination des personnes membres des organes de Gestion, d'Administration, de Direction, de Surveillance

activités professionnelles sauf salariées » d'une validité maximum de 5 ans ou copie de l'attestation de première demande

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (autres nationalités)

- Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel

Si titulaire d'un titre de séjour temporaire

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents »

Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence.

ETRANGER NON RESIDANT EN FRANCE

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné

2) Personnes Morales

Si la personne est immatriculée au R.C.S. ou sur un registre public étranger :

- Extrait KBIS datant de moins de 3 mois en original ou extrait original d'inscription sur un registre public étranger datant de moins de 3 mois (le cas échéant traduit en langue française)

Si la personne n'est pas immatriculée au R.C.S. :

- Titre établissant son existence (le cas échéant traduit en langue française).

Pour les commissaires aux comptes titulaires et suppléants

- Justification de leur inscription sur la liste des commissaires aux comptes
- Lettre d'acceptation de leur désignation.

Pour le siège

Si création ou immatriculation sans activité:

- Copie du Bail commercial ou tout justificatif au nom de la société
 - Autorisation du propriétaire avec une copie de la taxe foncière ou copie du titre de propriété

Si achat ou apport du fonds

- Copie de l'acte enregistré d'acquisition du fonds de commerce enregistré d'apport du fonds
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

Si location gérance ou gérance mandat

- Copie de l'acte de location gérance ou du contrat de gérance mandat enregistré par les services fiscaux si le contrat est à durée indéterminée
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

Si donation

- Copie de l'acte de donation

Si domiciliation

- Copie du contrat de domiciliation si le siège est fixé dans une entreprise de domiciliation ainsi que l'extrait KBIS de la société domiciliataire, si celle-ci n'est pas immatriculée dans le même greffe

- Un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même le formulaire

Gestion d'un fonds de commerce cédé dans le cadre d'un plan de cession

- Copie du jugement ordonnant un plan de cession

Pour les impôts :

- Imprimé fiscal complété

Pour la déclaration de nom(s) de domaine ou de site(s) internet

- Imprimé NDI complété et signé

Si fusion

- Un extrait RCS des sociétés participant avec mention de l'opération
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

TARIFS

Les frais Greffe peuvent varier d'un territoire à l'autre, nous vous invitons à consulter votre Centre de Formalités des Entreprises.

Pour l'activité

Si réglementée

- Copie de l'autorisation provisoire ou définitive du diplôme ou du titre nécessaire à l'activité de la personne immatriculée.

ATTENTION

Votre demande d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés est à déposer au plus tôt un mois avant et au plus tard dans les 15 jours suivant la date de votre début d'activité

Le CFE vous accompagne dans vos démarches juridiques, administratives, fiscales et sociales.

V 04/02/2019

Vos contacts de proximité

CCI ARTOIS

Nathalie BOUTONNET
03 21 50 47 90
cfe@artois.cci.fr

CCI GRAND HAINAUT

Sylvie OLEJNIK
03 27 51 31 65
cfe@grandhainaut.cci.fr

CCI GRAND LILLE

Pascale PONCHEL
03 20 63 78 71
cfe@grand-lille.cci.fr

CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE

Bénédicte WAYMEL
03 21 46 00 00
cfe@littoralhautsdefrance.cci.fr